



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E11321

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2027

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/12/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/03/2017
133 360

Raison sociale : CHESNEL BATIMENT

RUE DES TILLEULS NO 53 A
14210 ESQUAY-NOTRE-DAME

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1995B00554

Siret : 403 190 002 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6500240-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010087369304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010087369304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 31 08 06 50

Fax : 02 31 80 10 40

Portable : 06 33 10 96 86

Site Internet : <http://www.chesnelbatiment.com>

E-mail : contact@chesnelbatiment.com

Responsabilité légale :
CHESNEL DEVELOPPEMENT (505 249 185) / SEBASTIEN SÉBASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2141	Transformation en maçonnerie (Technicité courante) Mention RGE	11/05/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/04/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.